

SESSION THEMATIQUE 1:

« POURSUIVRE LE DIALOGUE ENTRE LES REGULATEURS ET LES PLATEFORMES NUMERIQUES »

Dakar, 27 janvier 2025

Mesdames et Messieurs, Chères Participantes, Chers Participants,

Je voudrais vous réitérer mes sincères remerciements pour l'opportunité que vous m'offrez de revenir sur la teneur des deux actes qui auront marqué les travaux de la Conférence conjointe du REFRAM et du RIARC organisée par la HACA de Côte d'Ivoire au cours du mois d'avril 2024 à Abidjan.

Cette Conférence sur le thème « *Réguler les services numériques : pour un dialogue renforcé entre les régulateurs et les grandes plateformes en ligne sur le continent Africain et dans l'espace Francophone* » s'est tenue dans un contexte particulier que je tiens à vous rappeler.

En effet, c'était la première fois de leur histoire, que le Réseau Francophone des Régulateurs des Médias (REFRAM) et le Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) ont décidé d'unir leurs forces en rassemblant leurs membres à Abidjan les 23 et 24 avril 2024 autour d'une question commune d'importance.

L'objectif de cette rencontre était de pérenniser un dialogue de haut niveau, structuré et régulier, entre les grandes Plateformes et les deux réseaux de régulateurs.

Cette rencontre faisait suite :

- aux Conférences statutaires du REFRAM et du RIARC, respectivement organisées à Paris les 6 et 7 octobre 2022 et à Fès les 27 et 28 avril 2023 ;
- à la Déclaration adoptée le 7 octobre 2022 à l'issue de la Conférence de Paris. Par cette déclaration, les membres du REFRAM ont relevé les enjeux découlant de « *la place croissante et désormais incontournable prise par les plateformes de contenus en ligne dans nos sociétés [...] en matière de protection des droits fondamentaux, en particulier la liberté d'expression, le droit à bénéficier d'une information fiable et de qualité, à être protégé des contenus haineux et des discriminations sous toutes leurs formes* » ;

Aussi, ont-ils collectivement appelé les grandes plateformes « *à renforcer leurs capacités humaines de modération des contenus en ligne, notamment en français, à accroître leurs efforts de transparence sur leurs systèmes de recommandation et de publicité, à davantage ouvrir l'accès à leurs données à la recherche et à désigner des interlocuteurs au plus proches des réalités du terrain des différents pays et sous-régions concernés* ».

- à la Déclaration de Yaoundé du 9 novembre 2023, dans laquelle les membres du RIARC ont pris « *acte des défis et des enjeux majeurs communs ayant trait, notamment à la régulation des réseaux*

sociaux, à l'éducation aux médias, à la lutte contre la désinformation et les discours de haine, à la protection de l'enfance et des publics vulnérables » avant de réaffirmer leur volonté commune de « promouvoir les bonnes pratiques dans le domaine de la régulation des contenus des réseaux sociaux dans le respect des règles nationales et internationales en érigeant en valeurs cardinales : la liberté d'expression, la promotion des droits de l'Homme et la protection de la dignité humaine», et « d'approfondir [leurs] concertations et [leur] action de veille en vue de la mise en place d'un cadre d'interactions continues entre le RIARC et les plateformes numériques » ;

- à la Conférence du 23 février 2023, organisée par l'UNESCO. A l'occasion de cette Conférence, le REFRAM et le RIARC, ainsi que le Réseau Mondial des Régulateurs de la Sécurité en Ligne (GOSRN), le Réseau des Instances de Régulation Méditerranéennes (RIRM), la Plateforme des Régulateurs du secteur Audiovisuel Ibéro-Américain (PRAI) et le Groupe des Régulateurs Européens de l'Audiovisuel (ERGA), ont signé une Déclaration commune proposée par le REFRAM et manifesté le souhait des régulateurs de participer à un espace de dialogue à l'échelle mondiale sur le thème de la régulation des contenus en ligne ;
- aux travaux menés par l'UNESCO au cours de l'année 2023 et qui ont conduit à la publication de Principes pour la gouvernance des plateformes numériques visant à « préserver la liberté d'expression et l'accès à l'information dans une approche multipartite » ;

Dans le même esprit, la stratégie de la Francophonie numérique 2022-2026 et le cadre stratégique 2023-2030 de la Francophonie préfigurés par la Déclaration de Djerba du 20 novembre 2022, ont conforté l'idée d'attribuer la régulation des plateformes en ligne aux régulateurs des médias à condition d'en garantir l'indépendance et les moyens de fonctionnement.

Sur le fondement de cette stratégie, le Règlement européen sur les Services Numériques d'octobre 2022 ou DSA (Digital Services Act) a été adopté et est entré en application en février 2024. Il constitue le premier instrument juridiquement contraignant qui s'attèle à ces défis à l'échelle d'une région.

La convergence de tous ces objectifs poursuivis par les organisations internationales et les instances membres des deux réseaux ont conduit naturellement à envisager le sujet du dialogue renforcé entre les régulateurs et les grandes plateformes en ligne sur le continent Africain et dans l'espace Francophone au travers d'une conférence commune.

Ce dialogue était pour nous, le moyen idéal pour avoir des interlocuteurs pertinents au niveau des acteurs numériques auxquels il faut s'adresser lorsque nous constatons en ligne des violations de nos principes.

Cette Conférence d'Abidjan qui a enregistré la participation des représentants de grandes plateformes (Google, Meta, TikTok et X), aura permis l'adoption de deux actes majeurs :

- La Déclaration sur le renforcement du dialogue avec les plateformes en ligne sur le continent africain et dans l'espace francophone ;
- Le Protocole d'engagement volontaire des grandes Plateformes en ligne avec le Réseau Francophone des Régulateurs des Médias

(REFRAM) et le Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC).

A travers la Déclaration, les Régulateurs ont affirmé leur volonté d’instaurer un dialogue structuré dans la durée avec les grandes plateformes en ligne et énoncé les axes d’amélioration attendus.

Dans le même élan, Meta, X, TikTok et Google, par leur adhésion au Protocole, se sont engagés à désigner un point de contact unique pour les autorités publiques afin d’assurer une fluidité en cas de signalement d’une dérive sur une plateforme et à mettre en place des moyens de modération des contenus partagés dans toutes les langues officielles du réseau des régulateurs des médias francophones.

La question que chacun de nous se pose donc, est celle de savoir quelle est la suite réservée à ces deux actes depuis leur adoption ?

La réponse à cette question me permet également de revenir sur le XIXe Sommet de la Francophonie qui a eu lieu les 4 et 5 octobre 2024 à Villers-Cotterêts en France ; un Sommet qui a enregistré la présence d’une centaine de Chefs d’Etat et de Gouvernement de même que certains de mes homologues et les représentants de grandes Plateformes numériques.

Au cours de ce XIXe Sommet, les Chefs d’État et de Gouvernement membres de l’Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) ont adopté ***l’Appel de Villers-Cotterêts « pour un espace numérique intègre et de confiance dans l’espace francophone »***.

Ce qu’il convient de noter ici et qui constitue **un acte de très haute portée pour nos deux réseaux**, c’est que dans cette Déclaration de Villers-Cotterêts précisément au point 24, les Chefs d’État et de Gouvernement ***se sont félicités***

de l'adoption de la *Déclaration d'Abidjan du 24 avril 2024 visant au renforcement du dialogue entre les régulateurs et les grandes plateformes en ligne sur le continent africain et dans l'espace francophone* ainsi que de la signature du *protocole d'engagements volontaires*.

S'inscrivant dans la dynamique de la Déclaration d'Abidjan sur le renforcement du dialogue entre les Régulateurs et les grandes Plateformes en ligne et du Protocole d'engagements volontaires, *l'Appel de Villers-Cotterêts invite les Plateformes numériques à « amplifier leurs efforts et leurs engagements en faveur d'un espace numérique inclusif, pluraliste, de qualité et de confiance ».*

La reconnaissance par nos Chefs d'Etat et de Gouvernement, de la Déclaration d'Abidjan et du Protocole d'engagements volontaires nous honore indubitablement, car cela témoigne de l'intérêt particulier que les plus hautes autorités de nos pays attachent à nos activités de régulation.

Cela mérite des applaudissements !

Lorsque nous passons en revue toutes ces Conférences et les actes auxquels elles ont abouti, cela nous donne d'espérer à une meilleure responsabilisation de ces plateformes globales en ce qui concerne la modération des contenus qu'elles diffusent.

Mais au-delà de ce satisfecit, il nous faut encore fournir des efforts supplémentaires pour davantage garantir un environnement numérique et un marché numérique équitable, concurrentiel et profitable à tous les acteurs du secteur audiovisuel et numérique, et cela passe nécessairement par la mise en pratique de nos actes.

Cette 8^{ème} Conférence du REFRAM nous donne l'occasion d'analyser ensemble les actions communes que nous devons mener pour rendre plus efficace notre

collaboration avec les plateformes en vue d'une meilleure régulation des contenus audiovisuels diffusés par ces plateformes.

Pour conclure, si tant est que l'on puisse épuiser la réflexion sur un tel sujet, je voudrais nous exhorter à un pragmatisme actif, seul gage de l'efficacité de notre mission.

Je vous remercie pour votre aimable attention !

Me René BOURGOIN

Président de la Haute Autorité de la
Communication Audiovisuelle (HACA) de Côte
d'Ivoire

Président du Réseau des Instances Africaines de
Régulation de la Communication (RIARC)